

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le douze juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

***Étaient présents :** Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Nicolas MICHEL, Vanessa GRENET, Valérie HEROUARD, Baptiste REY, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.*

***Absents excusés :** Mmes et M Karima JOSSELIN, Gaétan DUPONT*

***Secrétaire de séance :** M Nicolas MICHEL*

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

DATE DE CONVOCAATION : 05/06/2023

DATE D'AFFICHAGE : 05/06/2023

---

**Objet : Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ)**

Vu le règlement départemental d'attribution du fonds d'aide aux jeunes adoptés par le Conseil Général,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour une participation au titre du Fonds d'aide aux jeunes.

Ce fonds a pour objectif de participer au développement de l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion professionnelle et sociale (aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion ; actions collectives : stage collectif pour l'obtention du permis de conduire, tickets de restauration, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de participer au financement du FAJ pour 2023,
- de régler sa cotisation de 0.23 € par habitant,
- de l'inscrire à l'article 6281 en section de fonctionnement,
- délègue Monsieur le Maire pour la signature de tout document nécessaire concernant ce dossier.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 12 juin 2023

Le Maire,  
Pierre LEMETAIS

